

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois.	10 » — 13 »
Trois mois.	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la correspondance parisienne du *Morning-Post* :

Vous étiez préparés à entendre dire que la correspondance diplomatique de la Sainte-Alliance germanique, publiée samedi dernier par le *Morning-Post*, excitait une grande attention; en effet, c'est encore ce qui fait l'objet exclusif des conversations et des réflexions, dans les cercles diplomatiques surtout. L'ambassade de Prusse, tout naturellement, déclare que toute cette correspondance est apocryphe. Le télégraphe entre Paris et Berlin, Paris et Vienne, a été employé à demander ce qu'il fallait faire...

Les souverains de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, lors de leur entrevue, étaient accompagnés de leurs premiers ministres, ce qui indiquait suffisamment une intimité croissante entre les trois cours. Nous avons eu d'abord l'alliance de la Prusse et de la Russie, à propos de l'insurrection polonaise; peu à peu l'Autriche est entrée dans ce contrat des puissances du Nord.

La solidarité des intérêts oblige naturellement les trois puissances despotiques et militaires, dans une période comme celle que nous traversons, à s'unir par une alliance offensive et défensive. Le roi Guillaume de Prusse paraît plus disposé à gouverner avec son armée qu'à se soumettre au contrôle de son parlement. Il peut demander aide dans sa famille, et s'adresse, par conséquent, plutôt à la Russie qu'à l'Angleterre ou à la France.

L'empereur d'Autriche pense toujours aux éléments révolutionnaires de son empire, et tourne par conséquent au despotisme militaire, c'est-à-dire vers la Prusse et la Russie. Le czar, sans aucun doute, conserve ses idées précieusement dissimulées au sujet de l'empire ottoman. Les puissances allemandes, et spécialement l'Autriche, étaient un obstacle aux conquêtes du temps de l'empereur Nicolas. La France et l'Angleterre ne combattraient plus maintenant pour l'intégrité de l'empire ottoman.

Si donc, disent les Russes, nous pouvons nous entendre avec les puissances allemandes, qui nous empêchera d'être en quelques jours à Constantinople? C'est là un motif de croire à la Sainte-Alliance, même sans preuve de l'authenticité des dépêches. Le jeu de ces nouveaux alliés, c'est de maintenir la division entre la France et l'Angleterre, au moins assez pour prévenir une politique commune des deux puissances occidentales.

On lit dans la correspondance Havas :

« Lord John Russell a dit, on le sait, qu'il n'y avait plus aucune foi à faire sur les déclarations des puissances allemandes. L'ambassadeur de Prusse voulait demander ses passeports pour répondre à cette injure; mais M. de Bismark, ayant été consulté, aurait répondu qu'il valait mieux ajourner toute décision, sauf à venger l'insulte, aussitôt qu'il se présenterait une occasion favorable. »

On mande de Londres, le 5 juillet :

A la chambre des communes, M. Cobden critique, à raison de son intervention diplo-

matique, le gouvernement comme ayant méconnu le rôle de l'Angleterre qui était de maintenir la paix, et fait ressortir les inconséquences de la politique de lord John Russell. Il dit que l'Angleterre a été sauvée de la guerre, non par le ministère, mais par la sagesse de Napoléon III.

Lord Robert Cecil blâme aussi la politique du gouvernement.

M. Foster dit que la seule manière d'écartier les difficultés, est d'adopter la politique de non-intervention de M. Cobden.

M. Horsmann attaque violemment le gouvernement et l'opposition qui ont abandonné le Danemark comme la Pologne, et refusé de participer à un congrès.

La discussion est ajournée à jeudi.

On lit dans le *Daily News* :

Le Danemark ne fera pas d'attaque jusqu'à ce que le résultat des négociations qui se poursuivent à Berlin soit connu.

Le *Morning Star* croit que la chambre des lords émettra un vote de confiance. « Si la chambre des communes, dit-il, ne donne qu'une petite majorité au gouvernement, il dissoudra le parlement.

Le *Morning-Post* maintient l'authenticité des documents qu'il a publiés. Il croit qu'un rapprochement entre la France et l'Angleterre en fut la conséquence.

Le *Times* ne croit pas à la dissolution du parlement.

On lit dans le *Berlingske Tidende*, de Copenhague, du 6 juillet :

La Russie faisant de grands armements ma-

ritimes, on croit que l'escadre d'évolution russe touchera prochainement dans les ports suédois et danois de la Baltique.

Tous les fonctionnaires danois en Jutland ont reçu l'ordre de se présenter, le 5 juin, devant le commissaire allemand qui siège à Randers. Ceux qui refuseront seront immédiatement destitués.

Les Austro-Prussiens ont réuni un grand nombre de bateaux, embarcations et moyens de transport de toute sorte devant le détroit de Limjord, afin de le franchir et de s'emparer du reste de la péninsule danoise.

Une correspondance de Berlin dément le fait que la *Gazette de Cologne* rapportait, il y a peu de jours, à savoir que quatre cents volontaires suédois auraient été mis à mort par les Prussiens dans l'île d'Alsén.

Les cabinets de Vienne et de Berlin viennent d'adresser à leurs représentants auprès des cours de Paris, de Londres, de Saint-Petersbourg et de Stockholm, une circulaire identique au sujet de l'insuccès de la Conférence de Londres.

On lit la phrase inévitable :

« Si les Conférences de Londres n'ont pas conduit au résultat désiré, la faute en est uniquement au cabinet de Copenhague. Si l'œuvre de paix est interrompue et la reprise des hostilités imminente, la responsabilité n'en peut retomber sur les puissances allemandes. Cette responsabilité incombe complètement au Danemark, qui a repoussé la

FEUILLETON.

22

OTTO GARTNER

(Suite.)

Suivit un silence embarrassé.

— Vous n'êtes jamais venu à Ancenis depuis trois mois? reprit Laurence.

— N'est-ce pas assez d'en garder un souvenir qui me ravit et me désespère?

— Ah! ce n'est pas bien; vous y avez des amis.

— Mais, vous aussi, mademoiselle, vous n'allez plus à la Saulaie?

— Non.

— Pourquoi.

— Je ne sais pas... il y fait bien froid.

— Bien froid! où? dans une mine? s'écria M. Legallois qui venait de terminer ses explications, c'est une erreur; il y fait très-chaud. Mais il ne s'agit pas de ça. Voyons, partons-nous, monsieur Gartner?

J'allais répondre, Mme Legallois vint à moi, me fit mille politesses, m'offrit des rafraîchissements, voulut me conduire à la salle à manger. Bref, il ne

me resta au milieu de ses empressements, qu'à saluer sa fille d'un mot et Laurence d'un regard.

Dix minutes plus tard nous roulions sur la route de Chalonnès dans une voiture qui ne ressemblait guère à celle qui m'avait amené. Mon postillon en parut tout ébahi lorsque je réglai son compte en traversant le village. La fortune a ses hauts et ses bas, je n'étais pas au bout.

Cependant M. Legallois ne tarissait point sur les résultats présumables de la découverte. Désormais on pourrait atteindre des couches inférieures si riches, disait-il, on rendrait à l'extraction de la houille les chevaux et les manèges aujourd'hui employés au service des eaux; on monterait par jour au moins cent tonnes au lieu de cinquante. Là-dessus il s'échauffait, s'exaltait, prenait le ton lyrique. Il faut être juste, les industriels ne manquent pas d'enthousiasme autant qu'on veut bien le dire.

A tout cela je ne répondais que par monosyllabes; mon esprit suivait un autre filon. Certes, la journée n'avait pas commencé pour moi sous d'heureux auspices, mais de quelle auréole de bonheur n'était-elle pas couronnée? A la fin faut-il tout prendre pour illusion? Laurence me regardait-elle d'un œil indifférent? Pouvais-je m'y tromper encore? Oh!

s'il faisait froid pour elle à la Saulaie depuis le jour où nous ne nous y rencontrions plus, n'en devinais-je point la cause? Sans doute une grande distance nous séparait encore, mais ce que la fortune commence un jour, elle peut l'achever le lendemain.

Un remords toutefois venait troubler les délicieuses rêveries dans lesquelles se perdait mon imagination; le nom de Noblot n'avait pas été prononcé par moi; c'était une noire ingratitude. Il m'écrivait de temps en temps, je lui répondais ponctuellement; mais un mot de moi répété par la bouche de Laurence eût été pour lui sans prix. On est si enclin, dès qu'arrive le moindre souffle de prospérité, à oublier ceux qui vous ont été fidèles dans le malheur; j'eus peur d'être mauvais, une lettre devait bien vite réparer ce commencement de faute.

Au moment où je venais de prendre cette résolution, le pavé de Chalonnès résonna sous les roues de la voiture : nous arrivions.

— A demain matin! me dit M. Legallois d'une voix endormie. Oui... seize... vingt... vingt-quatre chevaux de plus... j'arriverai à faire cent vingt tonnes par jour.

Il était une heure après minuit lorsque je rentrais au logis du Pin. Ma mère m'attendait encore, travail-

lant à la lueur de sa petite lampe.

Elle vint m'embrasser, le visage épanoui. Je ne parlais pas, ne sachant dans ma joie par où commencer.

— Eh bien, me dit-elle la première, tu as réussi cette fois?

— A quoi le voyez-vous, ma mère?

— A ton pas, mon ami; en t'entendant accourir et monter l'escalier quatre à quatre, j'ai compris. On ne porte point les mauvaises nouvelles avec tant d'empressement. Laisse faire, l'âge et la juste mesure des choses viendront ensemble : tu apprendras trop tôt qu'il y a presque toujours un mécompte caché derrière un succès. Mais je ne veux pas t'attrister en ce moment, conte-moi ce qui s'est passé.

Je fis le récit des divers incidents de mon voyage sans embarras jusqu'à l'endroit où devait intervenir ma conversation avec Laurence : là, j'hésitais un peu.

— Va, Otto, dit ma mère, parle sans crainte, tu n'as rien à me cacher, j'en suis sûre.

Oh! rien ne lui fut caché.

— Ainsi, je le pressentais avec raison, reprit ma mère quand j'eus achevé, voilà le germe du mécompte au cœur même du succès; tu as passé une

dernière offre de médiation, et qui a refusé toute prolongation de l'armistice. »

La circulaire identique de M. de Rechberg et de M. de Bismark est le développement de cette assertion.

On écrit de Turin, le 5 juillet :

La chambre termine la discussion sur la situation du trésor.

M. Lanza critique le système financier du gouvernement; il engage le cabinet à poursuivre son accord avec la France pour sauvegarder la frontière du brigandage.

M. Minghetti constate qu'aucun plan financier n'a été opposé au sien, qu'aucun programme politique n'a été formulé, excepté celui de la gauche voulant la guerre immédiate. Il refuse tous les ordres du jour n'exprimant pas d'une manière absolue la confiance de la chambre.

Un ordre du jour manifestant cette confiance est adopté par 182 voix contre 126.

On écrit de Paris, le 5 juillet, au *Phare de la Loire* :

L'ambassadeur de Prusse à Londres a contesté, comme M. de Goltz, l'authenticité des documents publiés par le *Morning-Post*; mais, ainsi que l'a fait observer lord John Russell, il n'y a encore que la Prusse qui ait protesté. L'Autriche et la Russie, quoique mises en cause, gardent le silence. Au surplus, quand bien même leur démenti viendrait maintenant se joindre à celui de la Prusse, je vous dirais, comme hier, qu'il y a des choses qu'on n'avoue pas; or, la correspondance livrée à la publicité par le *Post* rentre évidemment dans cette catégorie.

Je crois donc très sincèrement que le *Morning Post* n'a pas publié l'œuvre d'un faussaire audacieux, et je me joins au *Daily News* quand il dit que le démenti de M. de Bismark ne prouve absolument rien.

C'est du reste l'opinion de tout le monde ici, même du *Constitutionnel*; son article de ce matin ne peut permettre aucun doute à ce sujet, quoiqu'il soit visiblement écrit avec un grand embarras.

L'Empereur et l'Impératrice doivent quitter après-demain, jeudi, la résidence de Fontainebleau. L'Empereur se rendra à Vichy. L'Impératrice et le Prince impérial iront habiter Saint-Cloud.

Il paraît que les médecins n'ont pas été unanimes sur l'utilité des eaux de Vichy pour la santé de l'Empereur. Sans doute ces eaux ont des vertus rares; mais elles exercent une action qui ne convient pas à tous les tempéraments, et l'on m'assure qu'il a été question à Fontainebleau de deux autres stations balnéaires dont les eaux réunissent toutes les qualités de celles de Vichy, avec quelques inconvénients de moins. Ce sont celles d'Evian, sur la côte

savoisienne du lac de Genève, et celles de Vals, près d'Aubenas en Vivarais. On ajoute qu'un médecin éminent a été chargé de faire un rapport sur les avantages comparatifs des sources de Vals, d'Evian et de Vichy, au point de vue de la santé de l'Empereur.

Deux opinions se partagent les savants. Les uns pensent que les éléments de la substance peuvent s'organiser sous l'influence des lois de la nature, quand ils sont placés dans des circonstances convenables, et produire des animalcules rudimentaires, tout comme ils cristallisent quand les circonstances le leur permettent. D'après cette opinion, des êtres très-infimes pourraient se produire et se produire chaque jour sous nos yeux.

D'autres nient qu'il en soit ainsi. Partout où vous voyez, disent-ils, un être organisé se produire, vous eussiez aperçu, en y regardant de plus près, un germe préexistant que vous n'avez pas vu.

La première opinion a aujourd'hui pour soutiens MM. Pouchet, de Rouen, Joly et Musset, de Toulouse. La seconde opinion a pour défenseurs MM. Pasteur, Flourens et quelques académiciens.

Les premiers ont invoqué en leur faveur l'expérience et l'observation, ces deux règles de la certitude scientifique. En conséquence, ils ont demandé à l'Institut un débat et des expérimentations contrôlées par leurs adversaires eux-mêmes réunis en commission.

On paraissait d'accord. MM. Joly, Musset et Pouchet venaient d'arriver: ils étaient à Paris, attendant qu'il plût à leurs adversaires d'être témoins de leurs expérimentations; mais l'orthodoxie scientifique ne voulait s'exposer à être vaincue. Au lieu donc de laisser agir les partisans des générations spontanées, tout en observant leurs agissements et surveillant leurs actes, on a voulu leur imposer un programme inacceptable. Une première conférence n'ayant pas abouti, une seconde conférence a eu lieu.

MM. Pouchet, Joly et Musset avaient, ainsi que nous l'avons dit, accepté leurs propres adversaires pour surveillants et pour juges. Mais ceux-ci ayant voulu itérativement dicter les expériences au lieu d'en surveiller la sincérité et la bonne exécution, les soutiens de la croyance aux générations spontanées se sont retirés en protestant au nom de la science et en réservant les droits de l'avenir.

La semaine dernière, M. Joly, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, a dû exposer, à l'amphithéâtre de l'École de médecine, au nom de MM. Pouchet et Musset et en son nom, la doctrine des générations spontanées. Le compte-rendu de cette séance intéressante est attendu avec une vive impatience par beaucoup de personnes.

(*Phare de la Loire*).

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La légation de l'Empereur à Copenhague a reçu du gouvernement danois la communication suivante :

« Le ministère de la marine notifie par la présente que le blocus de Dantzick est effectué le 27 courant, et celui de Pillau le 28 courant.

» Ministère de la marine, Copenhague, le 30 juin 1864. « O. LUTKEN. »

— Un décret impérial décide l'adoption d'un code unique pour les signaux maritimes entre la France et l'Angleterre. M. le ministre de la marine, dans son rapport, exprime l'espoir que ces signaux uniformes seront adoptés par toutes les puissances et deviendront une langue maritime universelle. Ce progrès est évidemment un des plus désirables pour la sécurité de la navigation, et tous les Etats ne peuvent que s'empressez d'y adhérer.

— La frégate française la *Thémis*, qui a servi d'escorte d'honneur à l'empereur et à l'impératrice du Mexique pendant la traversée de Trieste à la Vera-Cruz, est repartie de ce dernier port, le 8 juin, pour revenir en France, où la rappelle une dépêche du ministre de la marine.

Avant de débarquer, l'empereur et l'impératrice ont tenu à remercier eux-mêmes le commandant de la frégate, M. le capitaine de vaisseau Morier, et l'ont prié de remercier son état-major et son équipage. Tout le monde, à bord de la *Thémis*, s'est montré touché de la bienveillance de Leurs Majestés.

— Le corps de 2.000 Belges en formation en ce moment, et destiné à faire partie de la garde de l'empereur et de l'impératrice du Mexique, partira probablement au mois de novembre prochain. Ce corps sera transporté à la Vera-Cruz par des navires français.

— L'événement de la Bourse était qu'un employé du changeur Léon Silva, qui avait acheté un billet de la loterie Immobilière de Saint-Point pour 25 centimes, a gagné 120,000 francs.

Chronique Locale.

Aux termes d'un décret inséré au *Moniteur*, la session des conseils généraux s'ouvrira le 22 août et se fermera le 5 septembre.

Un autre décret porte que les conseils d'arrondissement se réuniront le 19 septembre, pour la seconde partie de leur session, durant cinq jours.

Le *Journal de Maine-et-Loire* a reçu et publie la lettre suivante :

— Est-ce que vous ne travaillez plus à la Recette d'Ancenis?

— Je vous demande pardon, j'y travaille encore; mais on parle de changements dans le personnel des bureaux, et ayant appris que vous étiez à la tête de la mine de Chalennes, j'ai pensé que, si vous aviez besoin d'employés, vous voudriez bien penser à moi.

— On vous a induit en erreur, mon cher monsieur Cordier; il s'en faut de beaucoup que je sois à la tête de la mine, et je n'ai à disposer d'aucune place.

— Cependant, vous êtes l'associé de M. Legallois.

— Dans une faible mesure: quant à la comptabilité, je la fais seul et y suffis amplement.

— Je ne puis donc rien espérer?

— Mon Dieu, voyez M. Legallois lui-même. S'il veut vous employer, je dirai de vous ce que j'en sais de favorable.

Je ne m'avancrai pas trop en parlant ainsi; pour le moment, il n'y avait rien de disponible; mais si, plus tard, je venais réellement à diriger l'exploitation, Cordier avait la capacité suffisante pour tenir les comptes, ce qui n'est pas beaucoup dire. D'ail-

Monsieur, Aujourd'hui a eu lieu, à Gennes, la réunion de MM. les maires et des assesseurs, pour opérer le recensement cantonal des votes qui devait précéder la proclamation du nouveau conseiller général pour ce canton.

Après une élection laborieuse, qui avait sensiblement agité les populations, dont les sympathies s'étaient partagées, jusqu'au dernier moment, entre deux honorables candidats, chacun éprouvait le besoin d'oublier les jours de lutte, pour ne penser qu'à l'union qui fait la force et donne la paix.

Sous l'empire de ce sentiment, M. le baron de Fontenay, maire de Gennes, a prononcé un discours vivement applaudi.

Voici le discours plein de sagesse et de patriotisme qu'a prononcé M. le maire de Gennes :

« Messieurs et chers collègues,

» Avant de proclamer celui que votre scrutin appelle au Conseil général, permettez-moi de vous adresser quelques paroles, qui, vous le reconnaîtrez, sortent de mon cœur.

» Nous venons de terminer une lutte dont l'esprit de nos populations est encore tout ému; lutte dont la haute administration s'est montrée spectatrice, sans avoir de préférence ni pour l'un ni pour l'autre des deux candidats.

» Cette attitude de sa part vous montre la confiance qu'elle a dans l'esprit de nos populations et dans celui des deux rivaux. Mais les votes ont parlé.

» C'est alors que nous devons faire appel à la conciliation et à l'union, si belle dans sa pratique et si utile dans ses résultats.

» M. Grignon, avec l'ardeur de sa jeunesse, j'en suis sûr, se dévouera à nos intérêts et comprendra que nos communes lui sont aussi chères que la sienne.

» Il connaît nos populations, il sait nos besoins, et comme nous maire dans notre sphère, il est fier de les représenter.

» Il ne se souviendra pas que telle personne a soutenu la candidature de M. le docteur Maupoint, il ne verra dans notre canton que des personnes dignes de sa sollicitude, et il sera toujours prêt à les écouter et à les obliger.

» M. le docteur Maupoint a échoué; mais je lui sais l'âme assez généreuse pour ne conserver aucune amertume de cet échec et pour se montrer toujours prêt à répondre à l'appel que l'on fera à son dévouement.

» Tel est donc et tel doit être le résultat de notre lutte.

» Avec des hommes comme vous et une population aussi bonne et aussi honnête que l'est la nôtre, on doit s'attendre que tout le monde répondra à l'appel que j'ai l'honneur de vous faire.

heure de trop à la Réauté. Cependant quel reproche pourrais-je te faire? la situation était délicate. Du cabinet au salon il n'y a qu'un pas, et tout t'entraînait à le franchir. Certes, j'aimerais mieux te voir pauvre et le cœur libre; mais le choix n'est plus à faire. Allons, va prendre un peu de repos, et tâche d'accorder le moins possible aux illusions.

Dès le lendemain matin, M. Legallois, après avoir vérifié par lui-même le phénomène sur lequel j'avais basé ma découverte, fit commencer les travaux. Ils durèrent plus longtemps que nous n'avions compté; un banc de roche dure formait autour du puits une sorte de ceinture. Enfin on vint à bout de le couper, et la tranchée une fois ouverte donna passage à un cours d'eau si abondant que la mine fut épuisée en quelques heures: tous les manèges devinrent inutiles, nos espérances étaient réalisées.

XI.

Lorsque cet événement fut connu, les gens de Chalennes, j'entends les notables, me traitèrent avec une considération toute nouvelle; le canal avait emporté, paraît-il, avec les eaux de la mine les bruits fâcheux qui couraient sur moi depuis mon retour d'Ancenis. Le notaire ne fut pas un des derniers

à me serrer la main; j'étais devenu un client possible.

A l'intérieur, notre vie ne changea pas beaucoup; une servante, congédiée quelques mois avant, reprit sa place; ma mère continua à travailler pour les pauvres, seulement elle les trouvait en dehors et non plus dans le logis même. Pour moi, tout mon temps se passait à la mine dont M. Legallois prétendait me donner la direction lorsque j'aurais acquis le savoir et l'expérience nécessaires. En attendant, je m'étais chargé de la comptabilité.

Chaque lundi, la vérification de la paye des ouvriers, effectuée le samedi précédent par les contre-maitres, me retenait plus longtemps à mon bureau. Je venais de le quitter un soir pour retourner chez moi; il commençait à faire nuit; un homme passa près de moi, alla frapper au bureau, et, le voyant fermé, me rejoignit en courant.

— Ah! monsieur Gartner, je croyais bien vous reconnaître, me dit-il.

Je me retournai: c'était Cordier. Il se confondit en saluts et en politesses.

— Tiens! m'écriai-je, vous ici? et qu'est-ce qui vous amène?

— Le désir de trouver une place de comptable.

leurs je lui croyais assez de probité; ses prétentions seraient sans doute modestes, et aucun souvenir ne me restait de sa complicité dans les taquineries dont j'avais été victime à mon entrée dans les bureaux de la Recette; il fallait lui tenir compte de sa bêtise, ce qui pourtant n'est pas une excuse suffisante.

— Mais, repris-je, à propos de quoi ces changements de personnel?

— Ah dame! il est arrivé un grand malheur; M. Duclos vient d'être encore volé, et de cent dix mille francs cette fois.

— Volé!... de cent dix mille francs!

— Oui, et toujours la nuit.

— Qui était de garde?

— M. Colombet.

— Et il n'a rien vu?

— Rien vu, rien entendu; pas de traces; rien; c'est lui-même qui a constaté la chose, mais à l'ouverture des bureaux seulement, car il ne se doutait de rien.

— Cent dix mille francs! tout ce qu'il y avait en caisse apparemment?

— Non, ce qu'il y avait en billets, onze liasses; on n'a pas touché à l'argent, exactement comme dans les vols précédents, nous a dit M. Duclos; je-

» Soyons tous comme des frères, messieurs, et donnons l'exemple de cette belle et douce union que je vous demande.

Le gouvernement de l'Empereur a confiance en nous, parce qu'il nous sait profondément reconnaissants du bien qu'il nous fait, et quand des rayons de gloire viennent agrandir la couronne qui ceint le front de notre France, tous nous frémissons d'orgueil, de fierté et de bonheur d'appartenir à cette chère et noble France.

Ce discours achevé, M. Grignon a remercié l'assemblée du choix dont il venait d'être l'objet, et a promis un concours dévoué pour l'étude de tous les intérêts du canton.

Comme M. le maire de Gennes, il s'est attaché à réclamer toute la conciliation et l'oubli des dissentiments inhérents à toute lutte électorale.

C'est ainsi qu'ont pris fin nos élections, les seules qui restaient à faire dans Maine-et-Loire.

Je suis, etc.

SOYER, juge de paix.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est lundi prochain, à 6 h. du matin, que M^{me} Priou fera l'application de son remède contre l'oïdium, dans une vigne située bas chemin de Bagnoux, près le Pont-Fouchard.

Les personnes qui auraient quelq' autre procédé sont priées d'en faire l'application dans la même vigne afin que les résultats obtenus puissent être comparés.

Nous croyons devoir emprunter à la *Guienne* de Bordeaux un article de M. Marchandon sur le remède de M^{me} Priou.

UN REMÈDE EFFICACE CONTRE L'OÏDIUM.

L'oïdium est depuis plusieurs années la grande préoccupation des propriétaires de vignes. A peine l'arbuste a-t-il montré les premiers fruits, que la crainte de l'invasion de la terrible maladie s'empare des esprits; on interroge avec inquiétude le développement de chaque feuille, de chaque grappe, pour être prêt à opposer au mal le remède qui peut le faire disparaître.

Le soufre a paru jusqu'ici l'ennemi le plus redoutable de l'oïdium, le remède que l'on emploie le plus généralement pour s'opposer aux progrès du mal; c'est même l'opinion du professeur de chimie de la faculté des sciences de Bordeaux qui en a écrit dans ce sens à l'Académie des sciences à Paris. Mais le soufre est-il le seul agent que la nature ait mis à notre disposition pour combattre efficacement le fléau? Nous sommes loin de le penser, surtout en présence des faits de guérison radicale dans lesquels le soufre ne joue pas le plus petit rôle.

Personne n'ignore que le raisin qui a subi les opérations du soufrage aux approches de sa maturité, conserve un goût détestable, goût que les lavages multipliés ne peuvent lui enlever. Quant au vin sa qualité en est profondément altérée et la ventilation qu'on lui fait subir, ne produit d'autre résultat que de lui enlever son bouquet sans le dépouiller complètement du goût nauséabond que lui a communiqué le soufrage.

Est-il impossible de trouver un agent aussi puissant par ses vertus curatives et moins nuisible à la qualité du fruit? En un mot, un procédé plus simple, moins coûteux et d'une efficacité incontestable peut-il être substitué au soufre? Nous le croyons de toute la puissance de nos convictions, en nous appuyant sur des faits de guérison nombreux à l'abri de toute critique sérieuse, et sur le témoignage de personnes dont la position et l'honorabilité sont pour nous des garanties plus que suffisantes.

Nous citerons ici S. Em. le Cardinal-Archevêque de Bordeaux, M. Aug. Petit-Lafite, professeur d'Agriculture, et un grand nombre de propriétaires, qui ont employé le remède découvert par M^{me} Priou, et ont déposé entre ses mains les attestations les plus formelles sur son efficacité.

On ne discute pas la valeur de pareils témoignages, leur véracité impose l'obligation de les accepter.

Ce remède, connu sous le nom d'*oïdiocide*, est une liqueur qui s'applique à la brosse ou au pinceau; son prix de revient est de beaucoup inférieur à celui du soufre, et sa vertu curative prouvée par une expérience de plusieurs années. M^{me} Priou a voulu laisser au temps le soin de prononcer sur le mérite de son procédé; mais aujourd'hui qu'une longue expérience lui a démontré sa complète efficacité, elle vient de demander un brevet en société avec M. Garreau, pour être garantie contre toutes les contrefaçons qui pourraient se produire.

Nous croyons devoir ajouter avant de terminer ces détails trop succincts, eu égard à l'importance du procédé, que le temps employé à l'application du remède, est à peine appréciable par sa brièveté et qu'une seule opération suffit, quand on sait que le soufre, lavé par les pluies ou emporté par le vent, a besoin d'être appliqué plusieurs fois. Trois considérations puissantes militent donc en faveur de la découverte de M^{me} Priou: économie de temps, économie d'argent et qualité de récolte; c'en est assez, croyons-nous, pour déterminer les viticulteurs, qui sauront apprécier ce qu'un pareil procédé offre de garanties.

Un examen pour l'admission de surnuméraires dans l'administration des lignes télégraphiques aura lieu le 5 septembre 1864, dans les villes de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille.

Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture du département où ils résident et produire les pièces ci-après :

- 1° Acte de naissance dûment légalisé;
- 2° Certificat de libération définitive du service militaire si, à raison de leur âge, ils ont satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée;
- 3° Certificat de bonnes vie et mœurs légalisé, délivré par le maire de la commune de leur dernier domicile;

- 4° Obligation sous seing privé, dans la forme indiquée par l'article 1326 du Code Napoléon, par laquelle le père, la mère ou le tuteur du candidat s'engage à lui fournir une somme annuelle de 1,200 francs pendant son stage dont la durée ne peut être moindre d'une année. Si l'aspirant a atteint l'âge de la majorité et s'il jouit de ses biens, il est tenu de produire une déclaration établissant qu'il peut disposer de cette somme. Cette obligation ou cette déclaration doit être accompagnée d'un certificat du maire attestant que le candidat est par sa famille ou par lui-même en position de satisfaire à l'engagement contracté;

- 5° Une déclaration du lieu d'examen choisi par le candidat;

- 6° Diplôme constatant les grades universitaires qu'il aurait obtenus.

Dans le département de la Seine, l'inscription et le dépôt des pièces auront lieu à la direction générale des lignes télégraphiques (bureau du personnel) rue de Grenelle-Saint-Germain, 105.

Les demandes faites avant la publication du présent avis devront être renouvelées.

Les registres d'inscription ouverts dans les préfectures et à Paris seront clos le 25 juillet, à quatre heures du soir.

Pour être admis à concourir, les candidats devront être âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-huit ans au plus. Cette limite d'âge est reculée jusqu'à trente ans pour les aspirants qui complèteront sept ans de services effectifs dans l'armée ou dans l'enseignement.

L'examen portera sur les matières dont le détail suit :

- 1° Ecriture très-nette et très-régulière; —
- 2° Orthographe; —
- 3° Rédaction française; —
- 4° Dessin linéaire; —
- 5° Arithmétique; —
- 6° Géométrie; —
- 7° Physique et Chimie; —
- 8° Géographie.

La connaissance de l'une ou de plusieurs des langues suivantes: l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le hollandais et le portugais, sera prise en grande considération pour le classement des candidats.

Ils seront informés individuellement de la décision prise à leur égard, huit jours au moins avant l'époque fixée pour l'ouverture du concours.

Les aspirants qui seront nommés surnuméraires à la suite de l'examen devront se rendre à Paris pour y suivre des cours spéciaux de télégraphie. Ceux d'entre eux qui ne se présen-

teraient pas au siège de l'administration au jour qui leur sera indiqué seraient déclarés démissionnaires.

L'admission des surnuméraires dans le service télégraphique ne sera définitive que lorsque leur aptitude physique aura été constatée par le médecin de l'administration.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

En Danemark, les deux chambres de l'assemblée nationale convoquée par le roi, à cette heure de péril suprême, vont déclarer dans leurs adresses qu'elles adhèrent aux douloureux sacrifices imposés par les événements, pourvu qu'ils aient pour résultat l'indépendance de la nation.

D'après le *Berlingske* le projet d'adresse du *landsting* (deuxième chambre) se termine ainsi :

« Devant la triste nécessité de faire des sacrifices pour le rétablissement de la paix, Votre Majesté préfère renoncer à une partie des droits de sa couronne plutôt que de consentir à la formation d'un Etat de Sleswig-Holstein. Cette résolution nous garantit que le but ultérieur des négociations sera un Etat politique libre et indépendant de l'Allemagne. Dans cette supposition, notre appui vous est assuré. »

Londres, 8 juillet. — La séance du Parlement de la nuit dernière a été orageuse. M. Layard, prenant la défense de lord Russell, a accusé l'opposition de se servir, pour les besoins de sa cause, d'extraits falsifiés de dépêches diplomatiques. A ces mots un membre de la chambre se lève et reproche avec une extrême vivacité à M. Layard de calomnier l'opposition. M. Layard demande que l'orateur soit rappelé à l'ordre, le président s'y refuse et des applaudissements frénétiques éclatent sur les bancs de l'opposition.

La Chambre est en proie à une agitation extraordinaire; on interpelle M. Layard qui finit, après un long débat, par s'excuser d'avoir employé des expressions peu parlementaires.

Alger, 7 juin. — Cinq cents représentants des tribus insurgées viennent de faire acte de soumission au général Rose.

Le *Moniteur* annonce que le Conseil d'Etat a nommé une commission chargée de faire une enquête sur les questions que soulève le privilège des courtiers de commerce. L'enquête commencera à très-bref délai sous la présidence de M. Forcade de La Roquette.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

mais on ne lui a pris que des billets.

— Comment est-il, M. Duclos, après un tel événement?

— Bien abattu, vous comprenez.

— Et mademoiselle Laurence?

— Elle était au château de Ferrière, et ne sait peut-être rien encore, puisque l'affaire s'est découverte ce matin seulement.

— Ah! elle était absente.

— Oui, et c'est précisément ça, tenez, monsieur Gartner, qui me fait songer à chercher une place. Voilà M. Duclos dans l'impossibilité de garder la Recette; son cautionnement se trouve entamé; pensez, deux cent soixante-dix mille francs de perdus! cent soixante à Redon, cent dix à Ancenis. Qui pourrait résister à de tels assauts? Il lui faut un successeur, c'est évident. Or, Mlle Laurence a été au château de Ferrière pour y rencontrer M. Gustave qui maintenant habite Nantes. D'ici à un mois ils seront mariés; point de temps à perdre; si un inspecteur passait pendant qu'il y a un déficit dans la caisse! Une fois marié, M. Gustave versera son cautionnement et remplacera le patron; mais gare à nous! je sais qu'il a déjà promis deux places dans les bureaux.

Au moment où Cordier avait achevé de parler,

nous touchions à ma porte; j'en profitai pour le quitter après lui avoir fait, en je ne sais quels termes, une promesse de bons offices auprès de M. Legallois. La tête me tournait, il me semblait que cet homme, en apparence inoffensif, venait de me donner un coup de poignard. Au lieu de monter chez ma mère, j'allai à tâtons m'asseoir à ma place devant la table, dans la petite pièce du rez-de-chaussée qui nous servait de salle à manger.

Un quart d'heure s'écoula. Ma mère avait entendu sans doute le bruit de la porte, elle descendit, inquiète de ne pas me voir comme à l'ordinaire. En entrant dans la salle à manger elle m'aperçut; mais sa vue basse ne lui permettait pas de distinguer mes traits.

— Eh bien, me dit-elle, que fais-tu là, Otto?

— Rien, ma mère, murmurai-je.

— Comment rien! puis elle s'approcha de moi. — Qu'as-tu, s'écria-t-elle, qu'as-tu, Otto?

— Rien.

— Oh rien!... mon cher fils!... Otto!... qu'as-tu? dis-le moi, je t'en conjure. Parle! parle! qu'as-tu?

— Vous aviez raison, ma mère, répondis-je d'une voix sourde, il n'y a qu'illusions, et les illusions tuent!

— Mon bon fils, me dit-elle en s'asseyant à mes côtés, si l'heure de la souffrance est arrivée, si elle est à son comble, partage avec moi; je suis là près de toi, nous porterons ensemble le fardeau! Si je pouvais le prendre pour moi seule!... Va, parle, mon cœur saigne avec le tien, mais il attend une part plus grande encore.

— Ah! ma mère, m'écriai-je, elle est à jamais perdue pour moi!

— Mon pauvre Otto!

— Perdue!

— Otto, mon bon fils!

— Perdue! perdue!

— Voyons, en es-tu bien sûr? Je ne t'ai pas flatté quand tu espérais; aujourd'hui peut-être pourrais-je te soutenir quand tu n'espères plus.

— Ah! tout est fini!

— Cependant dis-moi les choses: d'où sais-tu? qui t'a parlé?

Je répétai brièvement ce que m'avait dit Cordier. Ma mère demeura quelques instants pensive.

— Mais, mon ami, reprit-elle ensuite, je ne vois rien là de bien positif. Cet homme t'a donné ses conjectures pour des faits. Il y a lieu de douter.

— Non, je ne puis douter, la situation de M. Du-

clos exige une prompt solution.

— Une solution... honorable toutefois.

— Hélas! c'est cela; elle voudra sauver l'honneur de son père.

— Tu vas trop loin, Otto, l'honneur n'est pas engagé ici; il y a un déficit dans la caisse; pour le combler, le cautionnement suffit et bien au-delà; quand je parle d'une solution honorable, j'entends précisément que M. Duclos sorte d'embaras, sans négocier sa fille comme une lettre de change. Écoute-moi, n'abuse pas de mes paroles qui ne doivent point aller jusqu'à faire de tes rêves une réalité; mais, d'un autre côté, ne te laisse pas non plus abattre jusqu'à terre. Tu sais si j'ai cherché à te prémunir contre les entraînements d'un amour sans avenir probable; à présent je voudrais te rendre, à défaut d'espérance, du moins la force qu'on y puise, en attendant celle qui vient de la raison. Otto, si tu n'es pas seul à aimer, si tes vœux ont été accueillis tacitement, Laurence ne serait pas digne des sentiments que tu lui as voués, le jour où elle te sacrifierait à une question d'argent. Si elle t'aime loyalement, elle résistera.

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o Un JARDIN et une MAISON, situés à Beaulieu, commune de Dampierre, joignant la route de Limoges. M. Briffault et la grande montée de Beaulieu;

2^o Huit ares 75 centiares de vigné, entre les deux voies, commune de Dampierre, joignant M. de Tigné, chemin entre, MM. Guérin, Gilbert et Derouineau.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Un clos de vigne, situé à la Touche, commune de Distré, contenant 2 hectares 36 ares, joignant MM. Fournier et Considérant et des chemins.

Chambre d'habitation, pressoir et ses ustensiles, cave; 250 pieds d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour visiter le clos de vigne et pour traiter, à M. René GASNAULT, rue de Bordeaux, ou à M^e CLOUARD, notaire. (517)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le vendredi 15 juillet 1864,

Par le ministère de M^e VERNEAU, notaire,

UNE GRANDE QUANTITÉ DE

BEAUX NOYERS.

Ces arbres, abattus ou debout, sont situés sur un terrain réservé dépendant de la terre de Jalesnes, commune de Vernantes, appartenant à M. le marquis DE MAILLÉ.

L'adjudication se fera par lots, sur le terrain même, situé à 200 mètres du bourg de Vernantes.

S'adresser, pour les conditions, à M^e VERNEAU, notaire à Vernoi; pour tous renseignements, à M. CHAPIN, régisseur à Vernantes; et, pour voir ces arbres, à M. Prosper LANDRY, garde à Vernantes. (510)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En gros ou en détail,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

1^o Le domaine du Bas-Nueil, avec maison d'habitation et bâtiments d'exploitation;

2^o Vingt hectares environ de bois;

3^o Trois grands champs faisant partie de la Ferme du Château et diverses parcelles, de la contenance de 25 hectares environ.

Le tout dépendant de la terre de Berrye, communes de Nueil-sur-Dives, Pouançay et Saint-Léger, et contenant ensemble environ 68 hectares.

Les biens à vendre, étant à proximité des bourgs de Berrye, Saint-Léger, et du village du Haut-Nueil, sont susceptibles d'être détaillés avantageusement.

Facilités pour les paiements. S'adresser, pour la visite des biens à vendre, au sieur POUVREAU, garde de la terre de Berrye; et, pour traiter, à M. CAPELET, notaire honoraire, mandataire des propriétaires, domicilié à Moulins, qui se trouvera à Loudun, hôtel de France, le 19 juillet 1864, à une heure de l'après-midi. (512)

A VENDRE

OU A LOUER

UN

TRÈS-JOLI JARDIN

AVEC PETITE MAISON NEUVE,

Situé rue de l'Ermitage, près l'église de Nantilly. S'adresser à M. CHANLOUINEAU.

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A VENDRE

Une BELLE CUVE EN CHÈNE, bien ferrée, à tirer 50 poinçons de vin rouge.

S'adresser, pour la voir, chez M^{me} DELANDES DE BAGNEUX, et, pour traiter, à M. LÉTEUILLE, menuisier, rue Brault, à Saumur. (514)

A CÉDER PRÉSENTEMENT,

pour cause de santé,

UN MAGASIN DE BLANC, MODES, LINGERIE et autres articles; situé à Angers, rue Plantagenet.

Bonne clientèle. Il sera accordé toutes facilités pour le paiement.

S'adresser rue Plantagenet, 21.

A CÉDER

Pour cause de décès,

Une très-bonne CHARGE D'HUIS-SIER, dans le département de Saône-et-Loire.

Mise à prix..... 6.500 fr. S'adresser à M. CORMERY, rue Verte, Saumur. (277)

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean 1865,

Située place de la Bilange, occupée par M. Tirot.

S'adresser à M. ANDRÉ, au Pont-Fouchard. (519)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

UNE PORTION DE MAISON

PREMIER et SECOND ÉTAGE,

Rue d'Orléans, n^o 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue de la Fidélité. (145)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. le docteur FOUCTEAU a transféré son domicile rue Neuve-du-Champ-de-Foire, au-dessus des remises de M. Tocheport. (305)

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE,

Autorisée par ordonnances des 1^{er} septembre 1819, 6 avril 1848 et 15 janvier 1858.

Extrait du *Moniteur universel* du 5 Mai 1864

L'Assemblée générale des Actionnaires a eu lieu le 4 Mai courant, dans l'hôtel de la Compagnie, rue de Provence, 40.

Les valeurs assurées par elle, à cette époque, s'élevaient à sept milliards quatre-vingt-seize millions cent cinq mille huit cent cinq francs, déduction faite des risques éteints ou annulés.

Depuis son origine, qui date de l'année 1819, elle a payé à quatre-vingt-trois mille cinquante Assurés, pour dommages d'incendie, la somme de quatre-vingt-quatre millions cinq cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-huit francs trente-trois centimes.

Malgré cette masse considérable de sinistres, réglés avec promptitude, la Compagnie française du Phénix forme un fonds de réserve qui, au 30 Juin 1863, était de quatre millions cinquante-un mille deux cent soixante-seize francs trente-huit centimes,

SAVOIR :

Primes réservées pour les risques courants, ci..... 2,051,276 58 } 4,051,276 58
Réserve sociale..... 2,000,000

A cette garantie spéciale et à celle du fonds social de quatre millions entièrement réalisés, il faut ajouter les primes à recevoir du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1864 et années suivantes, dont le montant s'élève à plus de vingt-sept millions.

Les Actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes du premier semestre 1864, qui leur ont été soumis dans cette séance.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX assure contre l'incendie tous les bâtiments et autres immeubles susceptibles d'être détruits par le feu, les fabriques et usines, les mobiliers, les marchandises, les denrées, les bestiaux et les récoltes.

Elle affranchit les locataires de la responsabilité résultant des articles 1753 et 1754 du Code Napoléon. — Elle assure aussi le recours des voisins (art. 1582, 1585 du Code Nap.), et le recours des locataires contre leurs propriétaires (art. 1586 et 1721 du Code Nap.).

Elle garantit aussi, moyennant une prime et des conditions spéciales, les dégâts résultant de l'explosion de la foudre, de l'explosion du gaz servant à l'éclairage et de l'explosion des appareils à vapeur.

Les Comptes de la Compagnie sont rendus publics tous les six mois, par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. PINEAU-MORICET, agent général de la Compagnie, quai de Limoges, 117, à Saumur, qui communiquera également les conditions des diverses sortes d'assurances. (520)

Maladie de la Vigne.

POUDRE ANTI-OÏDIQUE

De A. BAUDRIMONT et H. LE MAT.

Plus active que le soufre, n'exposant pas dans son emploi aux mêmes dangers, et revenant à moitié meilleur marché, elle agit par toutes les températures, fortifie la vigne et améliore la qualité du vin, auquel elle contribue à donner une saveur franche, pure et exempte de tout mauvais goût.

Les résultats en sont attestés par plus de 200 propriétaires de la Gironde, parmi lesquels S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux.

Agents à Saumur, pour tout le département, MM. SALOMON et BENARD, rue Beaurepaire. (162)

Guérison infaillible de la Maladie de la Vigne.

SOUFRE SUBLIMÉ, GARANTI PUR.

Chez M. PIE, droguiste à Saumur.

LA FERME

ÉCHO DES CAMPAGNES,

JOURNAL DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS-AGRONOMES PRATICIENS,

SOUS LA DIRECTION DE M. HUBERT.

Sciences. — Arts. — Littérature. — Poésies. — Médecine domestique et vétérinaire. — Variétés. — Recettes de ménage. — Anecdotes. — Légendes.

5 Francs par an.

Ce Journal paraît du 1^{er} au 5 de chaque mois. L'abonnement part du 1^{er} juillet.

ON S'ABONNE :

Chez M. HUBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 43, PARIS.

Les deux premières années de cette intéressante publication forment deux beaux volumes que les Comices agricoles donnent en prix dans leurs concours.

Le prix de chaque volume est de 4 francs.

Pour une somme de 15 francs, au lieu de 18, on reçoit franco :

Les deux premières années..... 8 francs.

La troisième..... 5 —

Le Dictionnaire d'Agriculture de la Ferme. Un très-gros volume de 850 pages..... 5 —

Primes dans le courant de l'année.

LE SIÈCLE ILLUSTRÉ

Journal illustré paraissant deux fois par semaine,

PUBLIÉ EN CE MOMENT

LE TUEUR DU ROI

Grand roman historique inédit,

PAR TURPIN DE SANSAY;

Auteur de *la Sorcière de Paris*, de *la Peste noire* et des *Chiffonniers de Paris*.

Cette œuvre, l'une des plus palpitantes qui aient été depuis longtemps livrées au public, emprunte ses drames et ses péripéties aux secrets Annales de l'histoire, à l'époque si remarquable de l'histoire du règne de Charles IX, de Catherine de Médicis et des guerres des catholiques contre les huguenots.

Bureaux du *Siècle illustré* : 1, rue du Pont-de-Lodi. — Prix de l'abonnement pour les départements : Un an, 8 fr.; six mois, 4 fr. — Envoyer un mandat de poste.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 5 JUILLET.			BOURSE DU 6 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.....	65 90	»	»	65 85	»	»
4 1/2 pour cent 1852.....	94	»	»	94 05	»	»
Obligations du Trésor.....	435	»	»	435	»	»
Banque de France.....	3310	»	»	3350	40	»
Crédit Foncier (estamp.).....	1232 50	»	»	1210	»	22 50
Crédit Foncier, nouveau.....	1220	»	»	1220	»	»
Crédit Agricole.....	755	3 75	»	770	15	»
Crédit industriel.....	725	»	»	725	»	»
Crédit Mobilier.....	972 50	»	20	966 25	»	6 25
Comptoir d'esc. de Paris.....	840	»	2 50	847 50	7 50	»
Orléans (estampillé).....	872 50	1 25	»	868 75	»	3 75
Orléans, nouveau.....	785	»	7 50	780	»	5
Nord (actions anciennes).....	960	2 50	»	961 25	1 25	»
Est.....	470	»	2 50	472 50	2 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.....	895	»	5	887 50	»	7 50
Lyon nouveau.....	895	»	2 50	890	»	5
Midi.....	635	»	»	630	»	5
Ouest.....	510	»	»	510	»	»
C ^o Parisienne du Gaz.....	1625	»	20	1625	»	»
Canal de Suez.....	467 50	»	»	467 50	»	»
Transatlantiques.....	562 50	»	»	561 25	»	1 25
Emprunt italien 5 0/0.....	68	»	»	67 95	»	»
Autrichiens.....	398 75	3 75	»	397 50	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.....	531 25	»	5	536 25	5	»
Victor-Emmanuel.....	351 25	»	»	347 50	»	3 75
Russes.....	»	»	»	»	»	»
Romains.....	346 25	2 50	»	343 75	»	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.....	585	»	»	576 25	»	8 25
Saragosse.....	527 50	3 75	»	527 50	»	»
Séville-Xérès-Séville.....	416 25	»	2 50	416 25	»	»
Portugais.....	272 50	2 50	»	270	»	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.....	298 75	»	»	300	»	»
Orléans.....	292 50	»	»	292 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.....	295 25	»	»	290	»	»
Ouest.....	286 25	»	»	286 25	»	»
Midi.....	285	»	»	285	»	»
Est.....	286 25	»	»	286 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.